

26^e SYMPOSIUM SUR LES TAXES À LA CONSOMMATION
26, 27 et 28 mai 2019
Hôtel Estérel
Estérel (Québec)

QUE VOUS RÉSERVE CE SYMPOSIUM?

QUESTIONS TECHNIQUES DE L'HEURE

CAPSULES

JURISPRUDENCE RÉCENTE

Pour sa 26^e édition, le Symposium vous propose une analyse des toutes dernières informations techniques, une revue de la jurisprudence récente et des conseils pratiques sur les questions de l'heure concernant les taxes à la consommation. Le Symposium est aussi votre tribune privilégiée pour venir échanger avec les responsables et les autres participants. Profitez de cet événement pour rencontrer les nombreux représentants des autorités fiscales et pour faire connaître votre point de vue lors des ateliers et tout au long du Symposium.

Cette activité est présentée en association avec

SYMPOSIUM SUR LES TAXES À LA CONSOMMATION ■ 26, 27 ET 28 MAI 2019 – ESTÉREL

DIMANCHE 26 MAI 2019

18 h COCKTAIL DE BIENVENUE

19 h DÎNER ■ SALON DUPUIS

LUNDI 27 MAI 2019 ■ AVANT-MIDI ■ SALON FRIDOLIN-SIMARD

7 h PETIT-DÉJEUNER ■ BISTRO À CHAMPLAIN

8 h INSCRIPTION

ANIMATEUR :



GÉRARD DUROCHER, CPA, CA
Président du comité Symposium sur les taxes à la consommation
Directeur principal, taxes à la consommation
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

CONFÉRENCIERS

8 h 30 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DES SERVICES EN LIGNE

Les consommateurs effectuent de plus en plus d'achats en ligne. Au Québec, les géants américains détiennent d'importantes parts de marché du commerce électronique, ceux-ci empiétant progressivement sur le secteur du commerce de détail traditionnel. La consommation en ligne récupérée par les détaillants web locaux étant relativement faible, on observe le remplacement de ventes locales par des importations. À l'aide des données statistiques disponibles, le conférencier fera un portrait du commerce en ligne au Québec, de son impact économique attendu et de son effet à court terme sur les finances publiques du Québec.



Luc Godbout, Ph. D., M. Fisc.
Titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques
Université de Sherbrooke

9 h PANEL SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

L'application des taxes à l'économie numérique est dorénavant un enjeu important pour les entreprises œuvrant sur le marché international. Les conférenciers feront un survol des développements récents au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ensuite, à l'aide de cas pratiques, ils présenteront les défis les plus importants en matière de taxes de vente canadiennes, américaines et européennes. Dans cette conférence, les sujets suivants seront notamment abordés : l'importance de comprendre les opérations effectuées par les opérateurs de plateformes, la qualification des fournitures et les obligations d'inscription. Les conférenciers feront un sommaire théorique qui couvrira les lois, la jurisprudence et les interprétations récentes au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe.



Manon Harvey, avocate,
M. Fisc., première directrice
PwC
Pour le volet Québec/Canada



Nathalie Vanasse, avocate,
LL.M. fisc., directrice principale,
taxes indirectes
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Pour le volet américain



Laurent Moons
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.
Pour le volet européen

UNE PAUSE SANTÉ AURA LIEU DE 10 H 30 À 10 H 45

11 h 30 LA QUALIFICATION DES FOURNITURES AUX FINS DE LA TPS/TVQ

Le fiscaliste spécialisé en taxes à la consommation passe une grande partie de son temps à qualifier des fournitures. Le conférencier abordera la problématique suivante : les critères utilisés par les autorités fiscales et les tribunaux pour qualifier les fournitures aux fins de la TPS/TVQ sont-ils compatibles avec les grands principes de droit et de fiscalité tels que la liberté contractuelle et la liberté de planifier ses affaires afin de diminuer ses impôts?

Par exemple, après la décision de la Cour canadienne de l'impôt dans l'affaire *Dr. Brian Hurd Dentistry Professional Corporation c. La Reine*, où la Cour a conclu à l'existence d'une fourniture unique (fourniture d'un appareil orthodontique et d'un service d'orthodontie), M. Hurd pourrait-il transiger de nouveau en écrivant deux contrats pour créer des fournitures multiples? Les autorités fiscales et les tribunaux reconnaîtraient-ils ces nouveaux contrats? La conclusion recherchée : le contribuable peut-il encore transiger selon les grands principes mentionnés plus haut ou le phénomène de « qualification » aux fins de la TPS/TVQ vient imposer des limites?



Maurice Arsenault, avocat,
M. Fisc., chargé de cours et responsable du microprogramme de 2^e cycle en taxes à la consommation
Université de Sherbrooke

12 h 15 DÉJEUNER ■ BISTRO À CHAMPLAIN

ANIMATEUR :



JEAN-FRANÇOIS PERREAULT, avocat, M. Fisc.
Associé, fiscalité
Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.

CONFÉRENCIERS

13 h 30 CAPSULES

Les conférenciers traiteront de développements récents et de sujets techniques d'intérêt général concernant les taxes à la consommation, incluant les annonces budgétaires et les changements législatifs.



Louis Fournier, M. Fisc.,
chef d'équipe senior, taxes
à la consommation
EY



Stéphane Marcassa,
avocat, DESS fisc., associé,
services fiscaux
Richter s.e.n.c.r.l.

**14 h INTERPRÉTATIONS FONDAMENTALES
À NE PAS OUBLIER**

Les conférenciers revisiteront certains concepts de base en présentant des interprétations retenues par les autorités fiscales. Il s'agit d'une occasion de discuter de certaines notions oubliées et de revoir des choses que l'on croit connaître sur le bout de ses doigts : des informations importantes pour le praticien désireux d'en apprendre plus, notamment au sujet du traitement applicable aux dommages-intérêts, de la notion de liste de clients, de l'article 133 L.T.A. (convention relative à une fourniture) et de l'impact d'être une « personne inscrite » lors de l'acquisition d'un immeuble.



Michel Lagrange, avocat,
M. Fisc., associé, taxes
indirectes
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.



Cathy Bergeron, CPA, CA,
DESS fisc., première
directrice, associée
déléguée
*BDO Canada
s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

14 h 45 PAUSE SANTÉ

15 h ATELIERS EN SIMULTANÉ

Atelier 1 : Développement dans le secteur public

Les conférencières vous entretiendront des différentes nouveautés en matière municipale, notamment des changements relatifs au traitement des allocations aux élus et des changements au sein des organismes de développement économique. De plus, elles vous entretiendront de divers sujets chauds à propos des organismes à but non lucratif.



Guylaine Dallaire, CPA,
CA, M. Fisc., associée,
taxes à la consommation
*Raymond Chabot Grant
Thornton s.e.n.c.r.l.*



Chantal Dufort
*Raymond Chabot Grant
Thornton s.e.n.c.r.l.*

Atelier 2 : Étude comparative des pratiques de l'ARC et de Revenu Québec

L'objectif de cet atelier est de démontrer, de manière factuelle, les différences entre les approches d'une vérification ainsi que le traitement des oppositions effectuées par l'ARC et celles conduites par Revenu Québec. Notamment, les conférenciers, à l'aide du manuel de vérification de l'ARC, des lignes directrices de Revenu Québec et de cas vécus, compareront les méthodes et procédures aux divers stades du processus de vérification (lettre initiale, procuration, échanges des documents, projet de cotisation, représentations et communications) de même que lors du processus d'opposition.



Michel Ducharme, CPA,
CGA, premier directeur,
taxes indirectes
Ryan ULC



Christiane Maurice,
avocate, LL.M. fisc.,
directrice principale,
services fiscaux
*BDO Canada
s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

16 h CHANGEMENT DE SALLES

16 h 15 ATELIERS EN SIMULTANÉ (SUITE)

Atelier 3 : Recouvrement fiscal : une question de perception

Les conférencières aborderont les principes de base en matière de recouvrement par les autorités fiscales des créances en TPS et en TVQ. Elles aborderont notamment les mesures de recouvrement et leur suspension possible, la responsabilité des administrateurs et les transferts entre personnes liées.



Julie Tremblay, avocate,
LL.M. fisc.
*De Grandpré Chait
s.e.n.c.r.l.*



Ariane Hunter-Meunier,
avocate, M. Fisc.
*Davies Ward Phillips &
Vineberg s.e.n.c.r.l./s.r.l.*

Atelier 4 : Présentation de l'industrie

Les représentants de l'industrie et de la consultation viendront partager leurs expériences pratiques et échanger sur leurs défis rencontrés dans la dernière année. Plus particulièrement, cet atelier traitera des difficultés et pistes de solution se rapportant aux questions de l'heure qui représentent des défis que chacun est appelé à relever au sein de son organisation.



Isabelle Chouinard, CPA,
CMA, directrice, taxes à la
consommation, fiscalité
Rio Tinto Canada



Sonya Schiavone, CPA,
CGA, conseillère senior,
taxes à la consommation
Saputo inc.



Mélanie Camiré, avocate,
M. Fisc., directrice
principale, taxes indirectes
Ryan ULC

Atelier 5 : Présentation sur l'immobilier

Les conférenciers analyseront divers sujets d'actualité en immobilier tels que les règles relatives à l'autocotisation, le changement d'usage, les remboursements pour immeubles résidentiels et locatifs. Seront également couvertes les conséquences pour une personne inscrite ou non. Il sera aussi question de rénovations majeures et de « flip » immobilier.



Jocelyn Boucher, CPA,
CA, directeur, taxes
indirectes
*Hardy, Normand &
Associés, s.e.n.c.r.l.*



Kassandra Grenier,
avocate, LL.M. fisc.
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

17 h 15 FIN DES CONFÉRENCES

18 h COCKTAIL

19 h DÎNER ■ TABLES TOURNANTES ■ SALON DUPUIS INVITÉ : M. SÉBASTIEN LAPIERRE

Prépare ta réussite!

À travers le récit de l'expédition, sur un ton plus humoristique que sensationnaliste, Sébastien Lapierre met l'accent sur l'importance d'une excellente préparation dans la réussite de son aventure et en particulier sur l'importance de la préparation mentale. Motivation, résilience, confiance en soi sont quelques-uns des termes abordés dans la conférence, alors que les parallèles entre l'expédition et tout projet d'envergure deviennent rapidement évidents. À l'aide de vidéos et de photographies, M. Lapierre vous fera revivre une journée typique dans la vie d'un aventurier polaire en Antarctique!



ANIMATEUR :



LUC MOISAN, avocat
 Directeur principal des lois sur les taxes et l'administration
Revenu Québec

CONFÉRENCIERS

8 h 30 QUESTIONS TECHNIQUES DE L'HEURE –
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA LÉGISLATION

Différentes mesures seront présentées par les conférenciers. Entre autres, ils discuteront de divers sujets relatifs au secteur public, comme de l'exonération des services de soins de santé multidisciplinaires. Par ailleurs, ils traiteront de l'inscription rétroactive à la vente d'un immeuble et de la fourniture d'un stationnement par un employeur.

De plus, ils exposeront divers sujets concernant la taxation des véhicules routiers, comme celle des véhicules de remplacement, celle des véhicules acquis pour être vendus et expédiés hors du Québec et celle des véhicules à zéro émission annoncée dans le dernier budget fédéral.

Par la suite, il sera question du calcul des intérêts selon le paragraphe 280(1) L.T.A. et de la pénalité pour production tardive selon l'article 280.1 L.T.A. : *Villa Ste-Rose inc. c. La Reine*, 2019 CCI 60.

Finalement, ils aborderont les derniers développements relatifs au nouveau système d'inscription désignée à la TVQ de même qu'à l'application de la taxe sur l'hébergement aux plateformes numériques offrant des unités d'hébergement.



Luc Moisan, avocat
 Directeur principal des lois sur les taxes et l'administration
Revenu Québec



Marie-Élaine Imbeau, avocate
 Direction principale des lois sur les taxes et l'administration fiscale et des affaires autochtones
Revenu Québec



Patrick Lacombe, CPA, CA, directeur
 Direction principale des lois sur les taxes et l'administration fiscale et des affaires autochtones
Revenu Québec



Karine Létourneau, avocate, M. Fisc.
 Direction principale des lois sur les taxes et l'administration fiscale et des affaires autochtones
Revenu Québec

10 h PAUSE SANTÉ

10 h 15 ACTUALITÉS FISCALES ET ADMINISTRATIVES POUR
 LES ENTREPRISES

La Direction générale des entreprises de Revenu Québec présentera des précisions et des renseignements fiscaux et administratifs transmis généralement par l'intermédiaire de divers forums ou comités de liaison avec des associations ou des groupes d'intérêts. Ces sujets d'actualité concernent l'application des taxes et leur administration, notamment les attestations de Revenu Québec, les achats effectués auprès des non-résidents inscrits désignés, la validation des numéros de taxes, la renonciation à la prescription pour émettre un avis de (nouvelle) cotisation, la compensation entre comptes fiscaux d'un mandataire et les exigences documentaires. Il s'agira d'une occasion unique d'être renseigné, en un seul endroit, sur différents sujets d'actualité.



Bernard Cauchon, M. Fisc.
 Chef de l'équipe des mandats stratégiques en fiscalité des entreprises – Service de l'expertise fiscale et de l'accès à l'information, DGE
Revenu Québec

11 h INCIDENCE DES TARIFS DANS LES DOSSIERS
 FISCAUX : SURVOL DES ENTENTES DE LIBRE-ÉCHANGE ET AUTRES SUJETS D'ACTUALITÉ

Les tarifs douaniers font les manchettes sans arrêt depuis quelques années. D'une part, les nouveaux accords de libre-échange semblent réduire le fardeau fiscal à la frontière, tandis que de l'autre, une vague protectionniste sans précédent a entraîné l'introduction de nouveaux tarifs prohibitifs du jour au lendemain. Force est de constater que la fiscalité douanière est sortie des placards avec vengeance. Or, non seulement certains clients ne comprennent pas l'application de ces tarifs, mais ils ne savent pas non plus comment aborder cette fiscalité ni vers qui se tourner pour prendre les décisions qui s'imposent au moment opportun.



Jean-Marc Clément

Cette conférence donnera l'occasion de se familiariser quelque peu avec cette fiscalité particulière et de déterminer certains points de repère afin de mieux détecter les enjeux qui en découlent et pouvoir en parler avec les clients. En particulier, il sera question de l'avenir du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, de l'entrée en vigueur de l'AECG avec l'Union européenne, des tarifs sur l'aluminium et l'acier, des enquêtes en matière de droits antidumping et compensateurs, pour n'en nommer que quelques-uns.

11 h 35 SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE : NOUVELLES RÈGLES PRÉVUES À L'ARTICLE 186 L.T.A.

Le conférencier passera en revue les changements touchant les sociétés de portefeuille qui ont été annoncés le 27 juillet 2018. Il illustrera également l'impact de ces modifications législatives à l'aide d'exemples pratiques.



Martin Gilbert, avocat,
vice-président, fiscalité
Richter s.e.n.c.r.l.

12 h 15 DÉJEUNER ■ BISTRO À CHAMPLAIN

MARDI 28 MAI 2019 ■ APRÈS-MIDI ■ SALON FRIDOLIN-SIMARD

ANIMATRICE :



MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY, avocate
Associée
Miller Thomson s.e.n.c.r.l.

CONFÉRENCIERS

13 h 30 CAPACITÉ DU QUÉBEC DE FORCER LES ENTREPRISES NON RÉSIDENTES À S'INSCRIRE ET À REMETTRE LES TAXES – PROBLÈMES DE PERCEPTION EXTRATERRITORIALE

Le conférencier analysera les dispositions constitutionnelles pertinentes quant à la capacité du Québec de forcer les non-résidents du Québec à percevoir la TVQ. Il analysera également les pouvoirs du Québec d'exécuter les jugements fiscaux québécois dans d'autres juridictions et il proposera des pistes de solution.



Louis-Frédéric Côté, avocat,
associé
Spiegel Sohmer inc.

14 h 15 PAUSE SANTÉ

14 h 30 JURISPRUDENCE RÉCENTE

Dans cette conférence, les faits et arguments soulevés dans quelques décisions rendues durant la dernière année en matière de taxes à la consommation seront présentés.

Les participants à la conférence seront invités à prendre position quant à l'issue de ces cas avant que la véritable décision rendue par les tribunaux ne soit expliquée.



Josée Massicotte
Spiegel Sohmer inc.

Normand Perreault
Revenu Québec

15 h 45 CLÔTURE

Nous tenons à remercier sincèrement les membres du comité qui ont préparé ce symposium

Président du comité :

M. GÉRARD DUROCHER, CPA, CA
Directeur principal, taxes à la consommation
Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

M^{me} ANNETTE BESHWATY, CPA, CGA
Associée, taxes indirectes
KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

M. JOCELYN BOUCHER, CPA, CA
Directeur, taxes indirectes
Hardy, Normand & Associés, s.e.n.c.r.l.

M. BERNARD CAUCHON, M. Fisc.
Chef de l'équipe d'expertise fiscale, taxes
Service d'expertise fiscale – DGE
Revenu Québec

M^{me} ISABELLE CHOUINARD, CPA, CMA
Directrice, taxes à la consommation, fiscalité
Rio Tinto Canada

M^{me} MICHÈLE CLERMONT, LL. L.
Directrice principale, taxes indirectes
Telus Communications inc.

M^e NICOLAS X. CLOUTIER, avocat
Associé
McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l., s.r.l.

M^{me} LUCIE CORRIVEAU, CPA, CA

M^e LOUIS-FRÉDÉRIC CÔTÉ, avocat
Associé
Spiegel Sohmer inc.

M. ROBERT DEMERS, M. Fisc.

M. YVES ALBERT DESJARDINS, FCPA, FCA
Associé, taxes indirectes
Ravinsky Ryan Lemoine s.e.n.c.r.l.

M. MICHEL DUCHARME, CPA, CGA
Premier directeur, taxes indirectes
Ryan ULC

M. LOUIS FOURNIER, M. Fisc.
Chef d'équipe senior, taxes à la consommation
EY

M^{me} IRENA GLAVINA, CPA, CGA
Directrice principale, taxes indirectes
PSB Boisjoli, s.e.n.c.r.l.

M^e MANON HARVEY, avocate, M. Fisc.
Première directrice
PwC

M^e MICHEL LAGRANGE, avocat, M. Fisc.
Associé, taxes indirectes
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

M^e STÉPHANE MARCASSA, avocat, DESS fisc.
Associé, services fiscaux
Richter s.e.n.c.r.l.

M^e CHRISTIANE MAURICE, avocate, LL.M. fisc.
Directrice principale, services fiscaux
BDO Canada s.r.l./s.e.n.c.r.l.

M^e MAURICE MONGRAIN, avocat
Président
APFF

M^e JEAN-FRANÇOIS PERREAULT, avocat,
M. Fisc.
Associé, fiscalité
Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.

M. NICOLAS RONDEAU
Premier directeur, taxes à la consommation
PwC

M^e JEAN-GUILLAUME SHOONER, avocat, M. Fisc.
Associé
Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Avocats

M^e JOE STARNINO, avocat
Associé
Starnino Mostovac s.e.n.c.

M^e SYLVAIN THIBEAULT, avocat, M. Fisc.
Directeur principal, taxes indirectes
BDO Canada s.r.l./s.e.n.c.r.l.

M^e JULIE TREMBLAY, avocate, LL.M. fisc.
De Grandpré Chait s.e.n.c.r.l.

M^e MARIE-HÉLÈNE TREMBLAY, avocate
Associée
Miller Thomson s.e.n.c.r.l.

APPLICATION MOBILE DE L'APFF

(pour les personnes inscrites au symposium sur place seulement)

L'application APFF est une plateforme mobile qui permet aux participants à nos formations (sauf celles disponibles en ligne) de consulter la programmation, les renseignements sur les conférenciers ainsi que de télécharger les présentations PowerPoint de chaque conférence.

Seules les personnes inscrites à l'activité ont accès à l'information disponible sur l'application APFF. Elle est accessible sur téléphone intelligent et tablette.

COMMENT UTILISER L'APPLICATION APFF?

1. Si vous avez téléchargé une application de l'APFF avant le 1^{er} septembre 2018, veuillez la désinstaller avant de continuer. Si vous avez téléchargé l'application après cette date, passez au point 3.
2. Sur votre appareil mobile (téléphone ou tablette), cherchez l'application APFF dans le [Play Store](#) ou l'[App Store](#) et installez-la.
3. Ouvrez l'application et tapez :
 - votre nom d'utilisateur : c'est l'adresse courriel que vous utilisez pour ouvrir une session sur notre site;
 - votre mot de passe : celui que vous utilisez sur le site de l'APFF. Si vous ne vous en souvenez pas, allez sur la [Zone membres](#) et cliquez sur Mot de passe oublié. Ensuite, entrez votre nom d'utilisateur (adresse courriel) et vous recevrez votre mot de passe par courriel.
4. Les activités auxquelles vous êtes inscrit(e) devraient s'afficher. Cliquez sur l'activité qui vous intéresse afin d'avoir accès aux informations pertinentes.
5. Si l'activité que vous cherchez n'est pas affichée ou si vous n'arrivez pas à vous connecter, veuillez, s'il vous plaît, nous envoyer votre nom, le nom d'utilisateur ainsi que le nom de l'activité à l'adresse communications@apff.org.

Pour plus d'information sur les outils offerts par cette application, [cliquez ici](#).

Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent le droit d'assister au Symposium, mais ne comprennent aucun repas ni hébergement. **Pour tout groupe de cinq personnes et plus du même bureau, un rabais de 20 % sera accordé pour chacune des inscriptions au prix régulier. Aucun rabais supplémentaire ne sera accordé aux prix déjà réduits (étudiants, professeurs, jeunes praticiens, fonctionnaires, membres corporatifs : associés et associés principaux). Pour bénéficier du tarif de groupe, s'il vous plaît veuillez communiquer avec nous par courriel à apff@apff.org.**

Remplacement et remboursement

Les remplacements peuvent se faire en tout temps pourvu que le secrétariat de l'APFF en soit avisé au préalable. Des frais sont applicables pour un non-membre remplaçant un membre. Aucun remboursement **après le 19 mai 2019**.

Tarifs d'inscription

26^E SYMPOSIUM SUR LES TAXES À LA CONSOMMATION 2019

26, 27 ET 28 MAI 2019 À ESTÉREL

HÔTEL ESTÉREL RESORT, 30, BOUL. FRIDOLIN-SIMARD, ESTÉREL (QUÉBEC)

TARIFS D'INSCRIPTION (TAXES EN SUS) :

	MEMBRE	NON-MEMBRE
RÉGULIERS	925 \$	1 355 \$
MEMBRES CORPORATIFS	740 \$	—
FONCTIONNAIRES	695 \$	695 \$
ÉTUDIANTS/PROFESSEURS	335 \$	—
JEUNES PRATICIENS	465 \$	—
65 ANS ET PLUS	465 \$	—

Toutes les personnes inscrites au Symposium auront accès aux présentations PowerPoint des conférences.

Une façon simple et rapide de vous inscrire.

Visitez www.apff.org.

ADHÉSION

JE PROFITE DE L'OCCASION POUR DEVENIR MEMBRE DE L'APFF

- Cotisation pour membre régulier
430 \$ + TAXES
- Cotisation pour fonctionnaire fédéral et provincial
325 \$ + TAXES
- Cotisation pour professeur à temps plein
155 \$ + TAXES
- Cotisation pour jeune praticien
200 \$ + TAXES
- Cotisation pour 65 ans et plus
155 \$ + TAXES

VOUS VOULEZ DEVENIR MEMBRE CORPORATIF?

Rendez-vous sur notre site Internet pour obtenir plus d'information.

Hébergement et repas

Réservez dès maintenant votre chambre à l'hôtel Estérel Resort et profitez des tarifs accordés aux participants du Symposium sur les taxes à la consommation. Les places sont limitées : premier arrivé, premier servi!

Forfait A (dimanche au mardi, incluant les soupers de dimanche et lundi, les petits-déjeuners de lundi et mardi et les dîners de lundi et mardi) :

599 \$ en occupation simple

856 \$ en occupation double

Forfait B (lundi au mardi, incluant les dîners de lundi et mardi, le souper de lundi et le petit-déjeuner de mardi) :

389 \$ en occupation simple

598 \$ en occupation double

(Taxe et frais d'hébergement en vigueur, TPS et TVQ en sus)

Pour réserver :

Par Internet : <https://mingus.info/esterel-groupe/index.html?gld=APF270518&language=fr>.

Par téléphone : 1 888 378-3735 en composant le 0 pour joindre un des agents à la réception.

Date limite de réservation : 26 avril 2019.

Des questions sur l'hébergement? Veuillez communiquer avec M^{me} Filomena Persechino au 1 888 378-3735, poste 6042.

Au plaisir de vous retrouver au Symposium sur les taxes à la consommation 2019!